



République Française



Département des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GEOURS DE MAREMNE

L'an deux-mil vingt et un, le vingt mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes René Lapeyre, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents	ATHANASE P., DELPUECH K., DUCAMP S., DULUCQ D., FORGUES J.P., GARAT D., GAYSSOT C., GRANDJEAN A., GROCCQ E., ILLI D., LABEYRIE B., LAMACHE A., LASSERRE E., LESTAGE M., LUC E., MENSAN P., PESQUÉ C., SARRAUTE F.
23	23	22	Absents excusés	BERTHOMÉ M.
Date de convocation : 12/05/2021			Absentes représentées	Mme BERNARDI Jessica a donné procuration à Mme PESQUÉ Christelle, Mme CAPLANNE Séverine a donné procuration à Mme DELPUECH Karine, Mme NIAnt Sandrine a donné procuration à M. LESTAGE Michel
			Secrétaire de séance	Mme DELPUECH Karine

N° 2021C-41DE : EDUCATION – Espace Jeunes : tarification et règlement intérieur

RAPPORT

Rapporteur : Madame Christelle PESQUÉ

Christelle PESQUE rappelle à l'assemblée que la commission Education et Intergénération a validé la mise en place d'un Espace Jeunes sur la commune de SAINT GEOURS DE MAREMNE.

Afin de pouvoir ouvrir à compter des vacances d'été 2021, il convient que le Conseil Municipal se positionne sur :

- Le montant de la cotisation annuelle à la structure
- Les tarifs d'activité
- Le règlement intérieur de la structure

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le montant annuel de la cotisation à 10 € par jeune

FIXE les tarifs d'activité tel qu'annexés à la présente délibération

APPROUVE le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27/05/2021

ID : 040-214002610-20210520-2021C_41DE-DE



**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification**

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

**Pour copie conforme,
Saint Geours de Maremne,
Le 26 Mai 2021 ,
Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY**

